

INDICATEUR 15

Droits et devoirs de l'apprenti



■ Indicateur SPÉCIFIQUE CFA

Critère 3 : Adaptation des prestations, modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires

« Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés, et des règles de santé et de sécurité en milieu professionnel. »

Catégories concernées : CFA uniquement (indicateur spécifique).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que le CFA informe les apprentis sur leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés, et les sensibilise aux règles de santé et de sécurité en milieu professionnel.

L'auditeur vérifie :

- L'information sur les droits de l'apprenti (rémunération, congés, temps de formation, rupture)
- L'information sur les devoirs de l'apprenti (assiduité, respect du règlement, obligations en entreprise)
- La sensibilisation aux règles de santé et de sécurité au travail
- La preuve de la communication et de l'information des apprentis

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Supports d'information :

- Livret d'accueil de l'apprenti avec chapitre dédié droits et devoirs
- Guide de l'apprenti détaillant le contrat d'apprentissage
- Règlement intérieur du CFA signé par l'apprenti
- Charte de l'apprenti

Sensibilisation santé et sécurité :

- Modules de formation à la prévention des risques professionnels
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou équivalent
- Information sur les EPI (Équipements de Protection Individuelle)
- Fiches de sécurité remises et commentées
- Attestation de formation à la sécurité signée

Preuves :

- Émargement de la journée d'intégration / module droits et devoirs
- Livret d'accueil remis et signé (accusé de réception)
- Supports de formation santé/sécurité avec feuilles de présence
- Quiz de validation des connaissances en santé/sécurité

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
Information partielle ou incomplète sur les droits et devoirs	- Absence de preuve de communication et d'information des apprentis - Aucune sensibilisation aux règles de santé et de sécurité

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Comment informez-vous vos apprentis de leurs droits et devoirs ?	Dès la journée d'intégration, un module dédié couvre les droits (rémunération, congés, temps de formation, protection sociale) et les devoirs (assiduité, respect du règlement, obligations vis-à-vis de l'employeur) de l'apprenti. Un livret de l'apprenti leur est remis avec ces informations. L'émargement du module et la signature du livret sont conservés.
Comment sensibilisez-vous les apprentis à la santé et sécurité au travail ?	Tous nos apprentis suivent un module de sensibilisation à la santé et sécurité au travail en début de parcours. Il couvre : les risques professionnels liés au métier, les gestes et postures, les EPI, les consignes d'évacuation, et les droits d'alerte et de retrait. Pour certaines filières, une formation SST est dispensée. Un quiz valide les acquis.
Pouvez-vous me montrer le livret de l'apprenti ?	Voici notre livret (montrez). Il comprend : les droits de l'apprenti (art. L.6222-1 et suivants du code du travail), les devoirs, le règlement intérieur, les règles de santé et sécurité, les contacts utiles (référént CFA, médecine du travail, Mission Locale), et les procédures en cas de difficulté ou de rupture.
Ces informations sont-elles actualisées régulièrement ?	Le livret de l'apprenti est revu chaque année par notre responsable juridique pour intégrer les évolutions réglementaires (barèmes de rémunération, évolutions du droit du travail). La date de mise à jour figure en couverture. Les modules de sensibilisation sont également actualisés en conséquence.
Comment vérifiez-vous que les apprentis ont bien compris ces informations ?	À l'issue du module d'intégration, un quiz de validation est réalisé. Les résultats sont conservés dans le dossier de l'apprenti. En cas de score insuffisant, un entretien individuel est mené pour reprendre les points clés. En cours de formation, des rappels réguliers sont faits sur les règles de sécurité spécifiques au métier.

Conseil pratique : Créez un module d'intégration structuré couvrant droits, devoirs et santé/sécurité. Le livret de l'apprenti est votre document clé. Tracez sa remise et validez la compréhension par un quiz.